

13

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-GENEST DU 10 DECEMBRE 2010

L'an deux mil dix, le dix décembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genest, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Mme Gabbero L., Mr. Maire P., Mr. Bernard J-P., Mr. Prigent D., Mr. Leroy C., Mr. Bazzo R., Mr. Raymond G., M. Jaillot P., M. Chicois D.

Absent ayant donné pouvoir : Mme Farsat M.T. à M. Jaillot P.

Secrétaire de séance : Mme Gabbero L.

Date de la convocation : 2 décembre 2010

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2010 à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour. Pour tenir compte d'informations de dernière minute, les points suivants ont été rajouté : Décision Modificative Budgétaire, Subvention à ADELL, Achat et abonnement téléphone portable.

Objet Décision Modificative Budget Primitif – M14	Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le budget prévu à l'article 65 est en dépassement. Il convient donc de faire un virement de crédit comme suit :
--	--

Section fonctionnement

VOTE	Dépenses – article 6413 (012) : - 5000.00 €
	Dépenses – article 6574 (65) : + 150.00 €
	Dépenses – article 658 : + 4850.00 €

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 10	Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTÉ cette modification.
--	---

Objet Plan de financement de la dissimulation des réseaux dans le bourg	Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avant-projet a été réalisé par le SDE03 auquel est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux L'estimation des dépenses correspondant aux conditions actuelles, s'élève à 95 000.00 € Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux .Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a
---	--

été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- De demander la réalisation de ces travaux au SDE03.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Prends acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 2565.00 € lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement »

Objet

Plan de financement pour fourniture et pose de candélabres et de prises

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 26 870.00 €.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux .Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur 15 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- De demander la réalisation de ces travaux au SDE03.

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

Prends acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 1572.00 € lors des 15 prochaines cotisations annuelles au syndicat, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement »

Objet

Mise aux normes de la mairie existante ou transfert et aménagement de l'auberge

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents débats concernant la mise aux normes de la mairie ainsi que son éventuel transfert à l'auberge (fermée depuis janvier 2010), il rappelle aussi qu'un complément de projet a été demandé à des architectes.

Suite à cette requête, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, des différentes propositions.

Après examen, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de confier l'étude de la mise aux normes de la mairie actuelle ou de son éventuel transfert à M. Brun Jean-François, architecte D.P.L.G., pour un montant forfaitaire de 1 900.00 € H.T.

VOTE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
POUR : 10

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude.

Objet

Demande de subvention de l'association ADELL pour l'organisation du Trail de Lavault-Ste-Anne 2011

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association ADELL coorganisatrice, avec le CSLG de l'école de gendarmerie de Montluçon, du Trail de Lavault-Sainte-Anne qui aura lieu le 27 février 2011.

Considérant qu'une partie importante de cette épreuve se déroule sur le territoire de la commune de Saint-Genest, que des habitants de la commune sont impliqués dans l'organisation de ce trail ou participent à l'épreuve,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- ACCEPTE le principe de verser une subvention à l'association ADELL
- DECIDE, d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 150.00 € pour aider à l'organisation de cette manifestation.

Objet

Acquisition d'un téléphone portable

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition commerciale de France Télécom.

Abonnement mensuel de 22,90€ HT

Budget matériel téléphone Samsung de 1.00 € HT

VOTE Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 10

- ACCEPTE le nouvel abonnement à France Télécom
- AUTORISE Monsieur le maire à signer les documents relatifs à ce nouveau contrat.

Questions diverses

Ont été évoqués les points suivants :

Un courrier du contrôle de légalité demandant des explications sur la délibération concernant le changement de fournisseur pour le restaurant scolaire.

La visite du Préfet de l'Allier dans le Canton de Marcillat en Combraille et ses explications sur l'évolution des Collectivités Territoriales.

Un courrier de M. Magis concernant la circulation sur les chemins ruraux.

La population de St-Genest est informée de la mise en ligne du site Internet officiel de la commune : <http://www.saint-genest-03.fr/>

La population est invitée à venir assister à la présentation des vœux de la municipalité le samedi 15 janvier, 10h30, à la salle polyvalente

Signatures